

AIMEZ-VOUS LIRE ? Lisez donc LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Le vrai Magazine des Familles LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE 0 fr. 35 qui paraît aujourd'hui

IL PUBLIE CETTE SEMAINE : de nombreux articles variés et de fantaisie ainsi que de nombreuses photos d'actualité

LIBRE SA Page du TRICOT Chapeau « MARQUIS » pour Dames

SES Pages du CINÉMA Ses magnifiques Romans Son courrier des Lectrices etc. etc.

LE NUMERO DE 16 PAGES 0 fr. 35 Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

des rentes et de toutes les valeurs mobilières

DEUX ORDRES DU JOUR DES VICTIMES DE LA GUERRE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil d'Administration de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à laquelle la Fédération du Nord de l'Union Fédérale, présidée par M. BALAVOINE, est affiliée, s'est réuni en séance extraordinaire à Paris, le 2 juin, et a pris à l'unanimité les deux ordres du jour suivants :

« Le Conseil d'Administration de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, réuni le 2 juin à la Maison de l'Union Fédérale à Paris, et représentant un million de membres... »

« Réçu, avant que par le passé et peut-être jamais à défendre les droits imprescriptibles des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants et en subordination effective et profonde avec l'intérêt général du pays... »

« Rappelant que le 12 avril 1931, en accord avec la Confédération Nationale, l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a participé à une manifestation exceptionnelle, une participation délicate aux sacrifices demandés aux citoyens pour le relèvement de l'économie du pays... »

« Rappelant, une fois de plus, que ce principe a été consacré par le Gouvernement de l'époque ; que les promesses prises à l'égard des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants, ont été oubliées ; que le sacrifice consenti par ceux-ci n'a pas été suivi du résultat promis et attendu, conséquence qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Déclarant ce qui suit : « Le Gouvernement qui vient d'être révoqué par le Parlement, en vertu de la loi du 20 août 1930, n'a pas tenu compte de la situation financière grave que le pays traverse et qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Le Gouvernement qui accède au pouvoir doit mettre en œuvre, sans aucun délai, les mesures nécessaires pour assurer le relèvement de l'économie du pays et pour assurer la situation financière du pays... »

« Que les citoyens ont le droit de savoir, à tout moment, l'état de la situation financière du pays, toutes mesures éventuelles de déflation prises, et de participer à la gestion de la situation financière du pays... »

« Rappelant, une fois de plus, que ce principe a été consacré par le Gouvernement de l'époque ; que les promesses prises à l'égard des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants, ont été oubliées ; que le sacrifice consenti par ceux-ci n'a pas été suivi du résultat promis et attendu, conséquence qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Le Conseil d'Administration de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, réuni le 2 juin à la Maison de l'Union Fédérale à Paris, et représentant un million de membres... »

« Réçu, avant que par le passé et peut-être jamais à défendre les droits imprescriptibles des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants et en subordination effective et profonde avec l'intérêt général du pays... »

« Rappelant que le 12 avril 1931, en accord avec la Confédération Nationale, l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a participé à une manifestation exceptionnelle, une participation délicate aux sacrifices demandés aux citoyens pour le relèvement de l'économie du pays... »

« Rappelant, une fois de plus, que ce principe a été consacré par le Gouvernement de l'époque ; que les promesses prises à l'égard des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants, ont été oubliées ; que le sacrifice consenti par ceux-ci n'a pas été suivi du résultat promis et attendu, conséquence qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Déclarant ce qui suit : « Le Gouvernement qui vient d'être révoqué par le Parlement, en vertu de la loi du 20 août 1930, n'a pas tenu compte de la situation financière grave que le pays traverse et qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Le Gouvernement qui accède au pouvoir doit mettre en œuvre, sans aucun délai, les mesures nécessaires pour assurer le relèvement de l'économie du pays et pour assurer la situation financière du pays... »

« Que les citoyens ont le droit de savoir, à tout moment, l'état de la situation financière du pays, toutes mesures éventuelles de déflation prises, et de participer à la gestion de la situation financière du pays... »

« Rappelant, une fois de plus, que ce principe a été consacré par le Gouvernement de l'époque ; que les promesses prises à l'égard des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants, ont été oubliées ; que le sacrifice consenti par ceux-ci n'a pas été suivi du résultat promis et attendu, conséquence qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Le Conseil d'Administration de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, réuni le 2 juin à la Maison de l'Union Fédérale à Paris, et représentant un million de membres... »

« Réçu, avant que par le passé et peut-être jamais à défendre les droits imprescriptibles des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants et en subordination effective et profonde avec l'intérêt général du pays... »

« Rappelant que le 12 avril 1931, en accord avec la Confédération Nationale, l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a participé à une manifestation exceptionnelle, une participation délicate aux sacrifices demandés aux citoyens pour le relèvement de l'économie du pays... »

« Rappelant, une fois de plus, que ce principe a été consacré par le Gouvernement de l'époque ; que les promesses prises à l'égard des victimes de la Guerre et des Anciens Combattants, ont été oubliées ; que le sacrifice consenti par ceux-ci n'a pas été suivi du résultat promis et attendu, conséquence qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Déclarant ce qui suit : « Le Gouvernement qui vient d'être révoqué par le Parlement, en vertu de la loi du 20 août 1930, n'a pas tenu compte de la situation financière grave que le pays traverse et qui a entraîné l'indignation et la colère de la Confédération Nationale... »

« Le Gouvernement qui accède au pouvoir doit mettre en œuvre, sans aucun délai, les mesures nécessaires pour assurer le relèvement de l'économie du pays et pour assurer la situation financière du pays... »

« Que les citoyens ont le droit de savoir, à tout moment, l'état de la situation financière du pays, toutes mesures éventuelles de déflation prises, et de participer à la gestion de la situation financière du pays... »

LE VOTE

Le scrutin met aux voix par scrutin l'article unique du projet de loi sur lequel le Gouvernement a posé la question de confiance. Les députés votent rapidement. Les bulletins blancs, pour la confiance, semblent l'emporter sur les bulletins noirs, qui ne sont mis dans des urnes qu'après l'examen individuel et quelques instants au centre et à droite. Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 19 h. 40 et reprise à 20 h. 30. Les députés sont reçus nombreux. Tous les ministres ont repris leur place.

M. DE CHAMMARD annonce que l'article unique du projet de loi est repoussé par 284 voix contre 212. (Applaudissements communistes et socialistes.)

Le reste de la Chambre applaudit le Président du Conseil qui, suivi d'autres ministres, gagne les couloirs.

La Chambre se sépare à son président de la convocation qui y aura lieu. La séance est levée sans autre incident. Les députés discutent entre eux pendant une grande vivacité jusqu'à leur sortie.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Après avoir entendu la lecture de la Déclaration ministérielle, la Haute-Assemblée s'est ajournée à cet après-midi pour voter sur les pleins pouvoirs

La présentation du gouvernement devant les chambres a attiré au Sénat un public nombreux.

L'hémicycle est bondamment garni quand M. Jeanneney prend place au fauteuil présidentiel et attend que l'ouverture de la séance les membres de la haute assemblée tiennent entre eux des conversations animées.

Le Sénat écoute dans le plus profond silence la lecture de la déclaration ministérielle qui recueille l'approbation de la majorité de l'Assemblée.

Quelques murmures marquent toutefois à gauche l'hésitation des socialistes et de certains radicaux devant l'importance exprimée par le Gouvernement de demander au Parlement les pleins pouvoirs.

Puis le président propose, à la demande du Gouvernement, de tenir séance aujourd'hui pour examiner le projet de loi qui sera alors voté par la Chambre, conférant des pouvoirs étendus au cabinet de M. Fernand Bouisson.

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

« Le Sénat, réuni en séance publique, a entendu la lecture de la déclaration ministérielle et a approuvé le programme du Gouvernement. »

LE DÉCRET DE CLÔTURE

« Je lirai le décret de clôture »

« M. MAZE. — Oui, et je vous en remercie. »

« M. BOUISSON. — Eh bien, voter pour moi et je vous remercie encore mieux (rires et appl.) »

« M. FLARD. — Vous n'avez pas le détail... »

« M. F. BOUISSON. — M. Flard lui-même a souvent discuté de ces questions. On ne peut toujours s'élever dans le détail... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

LE DÉCRET DE CLÔTURE

« Je lirai le décret de clôture »

« M. MAZE. — Oui, et je vous en remercie. »

« M. BOUISSON. — Eh bien, voter pour moi et je vous remercie encore mieux (rires et appl.) »

« M. FLARD. — Vous n'avez pas le détail... »

« M. F. BOUISSON. — M. Flard lui-même a souvent discuté de ces questions. On ne peut toujours s'élever dans le détail... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

LE DÉCRET DE CLÔTURE

« Je lirai le décret de clôture »

« M. MAZE. — Oui, et je vous en remercie. »

« M. BOUISSON. — Eh bien, voter pour moi et je vous remercie encore mieux (rires et appl.) »

« M. FLARD. — Vous n'avez pas le détail... »

« M. F. BOUISSON. — M. Flard lui-même a souvent discuté de ces questions. On ne peut toujours s'élever dans le détail... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés... »

« Est-ce que vous croyez que c'est pour brimer qu'on veut fermer la Chambre ? C'est pour permettre de travailler utilement (appl. et rires). Le Sénat désire discuter trois projets ; les deux premiers, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait ; les deux autres, la protection du fait... »

« M. FLARD. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement... »

« M. F. BOUISSON. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, c'est de laisser au Gouvernement, on a dit, le gouvernement, de fermer la Chambre. Le gouvernement demande les pleins pouvoirs, et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposés à tous les jours à être interpellés... »

« M. RAMELLE. — A manger de la bouillabaisse... »

« M. BOUISSON. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est (rires prolongés)... »

« M. BOUISSON. — Avec le nouveau règlement on peut interpellé aisément, au début d'une séance, le gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours